

# PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Papiers – Citoyenneté – Élections \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19810\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19810)

>

[Passeport \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N360\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N360)

>

[Passeport : comment acheter un timbre fiscal ? \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F21258\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F21258)

Question-réponse

## Passeport : comment acheter un timbre fiscal ?

Vérfié le 21 juin 2021 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En France

À l'étranger

Depuis 2019, le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique.



Le timbre électronique est valable **1 an** à partir de sa date d'achat.

Pour éviter qu'il ne soit plus valide au moment du dépôt de votre demande, attendez d'avoir fini de préparer votre dossier avant de l'acheter.

Vous pouvez demander en ligne son remboursement dans les **12 mois** qui suivent son achat :



Service en ligne



**Demander le remboursement d'un timbre électronique**

Préparez la référence de la transaction (indiquée sur le justificatif de paiement).

Accéder au service en ligne  (<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/remboursement.jsp>)

Ministère chargé des finances

Textes de référence



Services en ligne et formulaires



Questions ? Réponses !

Combien coûte un passeport ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34752>)

©  
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F21258>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Mûrs-Érigné